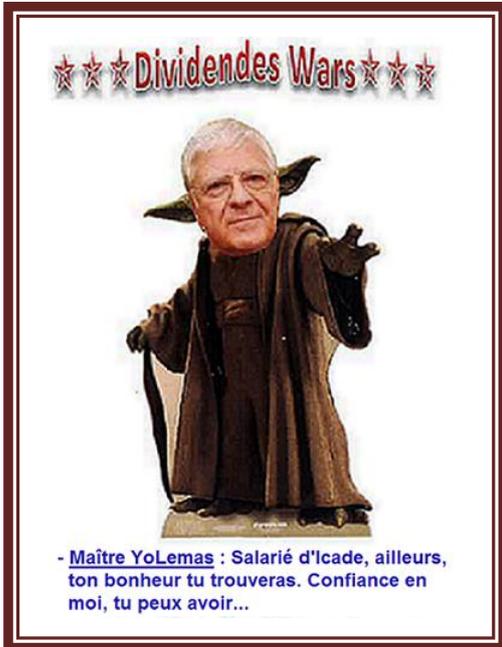


Le Millénaire, 27 janvier 2016



Cessions... encore et encore !!!

Allez hop... encore une petite dernière. La cession de ce qui reste du Pôle Services est maintenant enclenchée.

Depuis 2008, les années se suivent et se ressemblent.

Dans un peu moins de 3 ans, le Pôle Promotion sera à son tour sur le grill... si ICADE Santé ne passe pas avant au tourniquet.

Dans le nouveau plan stratégique présenté en novembre dernier, Olivier WIGNIOLLE a « réussi » à conserver le Pôle Promotion et à vendre à son Conseil d'Administration - donc aux actionnaires majoritaires - la synergie « Foncière-Promotion ». Synergie qui délivrerait « **une rentabilité plus attractive et au moins égale, sinon supérieure, à celle des grandes foncières (sic...)** ».

Mais au final, n'est-ce pas reculer pour mieux sauter ???

Une distribution de dividendes encore plus généreuse

Les dernières mesures fiscales du régime SIIC qui s'appliquent aux exercices clos à compter du 31 décembre 2013, ont relevé les seuils de distribution des revenus locatifs et assimilés et des plus-values aux actionnaires à 95 % (contre 85 %) pour le premier et à 60 % (contre 50 %) pour le second.

Si la mariée « ICADE Promotion » redevenait plus séduisante - et on ne peut que le lui souhaiter - elle deviendrait aussi mieux vendable et au profit de qui ???... **Sûrement pas des salariés.**

Pour permettre au Pôle Promotion de continuer à faire partie du groupe, il faut impérativement et au plus vite, sortir du régime SIIC et de la cote.

Possibilité qui nous sera donnée au 31 décembre 2016 car ICADE aura bouclé le cycle des 10 ans de régime SIIC en dessous duquel une sortie aurait été synonyme de rappel fiscal.

Une bonne idée en appelant simultanément une autre, il faut également « inviter » GROUPAMA à sortir de l'actionariat d'ICADE et aller vers la mise en place d'un pacte d'actionnaires stable entre la CDC et/ou la BANQUE POSTALE et la CNP qui rachèteraient les parts de GROUPAMA.

La CDC pourrait alors récupérer le contrôle de sa filiale ICADE sans enfreindre la règle qui interdit au capital (ou les droits de vote) d'être détenu à plus de 60 % par une ou plusieurs personnes agissant de concert.

Pour la CGT, GROUPAMA ne peut décemment rester au Conseil d'Administration d'ICADE.

Pour preuve, la gestion calamiteuse - entre autre - de sa filiale GAN Eurocourtage qui l'a obligé à avoir recours à la CDC pour lui sauver la mise en contrepartie de l'apport de sa filiale SILIC au groupe ICADE.

Et ce sont encore les représentants de GROUPAMA au Conseil d'Administration d'ICADE qui poussent à la cession de son Pôle Promotion ? Allons-nous attendre les bras croisés qu'ils parviennent à leur fin ?

La CGT exige de sortir du régime SIIC qui saccage depuis 2008 le modèle économique d'ICADE. Tous, exigeons de la Caisse des Dépôts qu'elle reprenne la main !